



Conseil économique et social

Distr. générale
4 novembre 1999
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2000

31 janvier-4 février 2000

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux de la première session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 31 janvier au 4 février 2000

Résumé

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la première session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux pour cette session.

Ordre du jour provisoire

Point 1 : Ouverture de la session :

- a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 2000
- b) Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

Point 3 : Rapport de la Directrice générale (Part I) : rapport annuel au Conseil économique et social

Point 4 : Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP), et du Programme alimentaire mondial (PAM)

Point 5 : Cadre de financement pluriannuel

Point 6 : Réunion consacrée au financement

Point 7 : Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2000

Point 8 : Questions relatives au Programme :

- a) Notes de pays
- b) Recommandations concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources

Point 9 : Rapport de la deuxième réunion du Comité de coordination Organisation mondiale de la santé (OMS)/UNICEF/FNUAP sur la santé

Point 10 : Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000

Point 11 : Questions diverses

Point 12 : Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session

a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 2000

Après l'ouverture de la session, le Conseil d'administration sera appelé à élire le Président et quatre vice-présidents représentant les groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la décision 1992/7 (E/ICEF/1992/14), le Président sera élu parmi les candidats présentés par le groupe des États d'Asie qui sont membres du Conseil d'administration.

b) Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

Après l'élection, le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale feront des déclarations liminaires.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

[Pour suite à donner]

L'ordre du jour provisoire a été établi conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration, compte tenu en particulier du programme de travail pour 2000 adopté par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre 1999 (E/ICEF/1999/7/Rev.1, décision 1999/19). On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux, qui a été présenté au Bureau (CF/EB/1999/056 du 22 octobre 1999).

Des décisions seront adoptées à la fin de l'examen de chaque point de l'ordre du jour. Néanmoins, si besoin est, les membres du Conseil pourront consacrer le temps nécessaire à des consultations officielles sur tous les projets de décision en suspens.

3. Rapport de la Directrice générale (Part I) : Rapport annuel au Conseil économique et social

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/4 (Part I)]

Ce rapport fait suite à la décision 1995/5 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), qui précise la présentation et la teneur de la partie du rapport annuel de la Directrice générale au Conseil d'administration qui constitue également le rapport annuel adressé au Conseil économique et social. Il fait également suite à la décision 1998/1 (E/ICEF/1998/6/Rev.1), qui demande d'incorporer et d'identifier, dans les rapports à venir, les points qui exigeraient une attention particulière de la part du Conseil économique et social, et à la décision 1999/6, qui demande que les rapports soient plus analytiques, passent en revue un certain nombre de questions essentielles, soient axés sur des problèmes concrets et examinent les leçons tirées de l'expérience. Le Conseil souhaitera peut-être prendre acte de ce rapport et le transmettre, avec les observations faites par les délégations au cours de la présente session, au Conseil économique et social à sa session de fond de 2000.

4. Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP et du PAM

La réunion mixte sera consacrée à l'examen de l'expérience acquise dans un pays en matière d'application du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Les délégations pourront examiner les progrès réalisés dans la mise en place du plan-cadre avec l'équipe de pays.

5. Cadre de financement pluriannuel

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/5]

Comme l'en a prié le Conseil d'administration dans sa décision sur la stratégie de mobilisation des ressources (décision 1999/8), la Directrice générale présentera un plan indiquant les dates auxquelles les divers éléments du cadre de financement pluriannuel seront présentés au Conseil d'administration, en vue de renforcer les liens qui existent entre eux. Le Conseil d'administration voudra peut-être examiner et adopter le projet de décision contenu dans le rapport.

6. Réunion consacrée au financement

Dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources énoncée par le Conseil d'administration dans sa décision 1999/8, les gouvernements qui sont en mesure de le faire annoncent, lors d'une réunion qui se tient chaque année dans le cadre de la première session ordinaire leurs contributions volontaires à la masse commune des ressources de l'UNICEF, le calendrier de leurs versements pour l'année en cours, et un engagement ferme ou une indication du montant de leur contribution pour les années suivantes.

7. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2000

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/AB/L.1]

Le Conseil d'administration sera saisi du plan de travail et du projet de budget de la Division du secteur privé pour 2000. Il souhaitera peut-être examiner et approuver le projet de résolution relatif au projet de budget.

8. Questions relatives au programme

a) Notes de pays

[Pour information – E/ICEF/2000/P/L.1 à L.18]

Conformément à la décision 1995/8 concernant l'examen et l'adoption des recommandations relatives aux programmes de pays, le secrétariat a établi des notes de pays succinctes aux fins d'examen par le Conseil. Ces notes, qui visent à informer assez tôt le Conseil des vues concernant le dosage entre les stratégies et les priorités des programmes et le poids à leur accorder, se rapportent aux programmes de coopération de pays à mettre en oeuvre à compter de 2001. Les observations formulées par les délégations seront portées à la connaissance des gouvernements concernés. Les notes de pays seront utilisées pour mettre définitivement au point les programmes de pays qui seront présentés au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2000.

Le Conseil examinera 18 notes de pays, dont trois concernant des pays de la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe : Rwanda, Swaziland et Ouganda (E/ICEF/2000/P/L.1 à L.3); trois concernant des pays de la région de l'Afrique occidentale et centrale : Burkina Faso, Tchad et Ghana (E/ICEF/2000/P/L.4 à L.6); deux concernant des pays de la région des Amériques et des Caraïbes : Guyana et Pérou (E/ICEF/2000/P/L.7 et L.8); cinq concernant des pays de la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique : Cambodge, Chine, Indonésie, Myanmar et Viet Nam (E/ICEF/2000/P/L.9 à L.13); une concernant un pays de la région de l'Asie du Sud : Bangladesh (E/ICEF/2000/P/L.14); trois concernant des pays de la région de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes : Albanie, Géorgie

et Turquie (E/ICEF/2000/P/L.15 à L.17); et une concernant un pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : République arabe syrienne (E/ICEF/2000/P/L.18).

Dans le cadre de l'examen de la note de pays concernant le Bangladesh, un rapport oral sera présenté sur la contamination à l'arsenic dans ce pays, suite à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa session de septembre 1999.

Après une présentation des notes de pays par le Directeur de la Division des programmes, les directeurs régionaux donneront un bref aperçu des activités menées dans les régions dont ils s'occupent, et présenteront brièvement les notes de pays examinées lors de la session. (Voir aussi sect.8 b) ci-après.)

b) Recommandations concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/P/L.19]

Compte tenu des niveaux de planification révisés aux fins de la répartition au titre de la masse commune des ressources, le secrétariat demande au Conseil d'administration d'allouer des fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources lorsque le montant alloué à ce titre à un programme de pays approuvé ne permet pas d'assurer son financement pendant toute la durée prévue. Les directeurs régionaux concernés feront des recommandations à cet effet lorsqu'ils présenteront les activités régionales et les notes de pays.

9. Rapport de la deuxième Réunion du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/7]

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration sera saisi du rapport de la deuxième Réunion du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé, tenue à Genève les 2 et 3 décembre 1999. Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du rapport et des recommandations qu'il contient.

10. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/6]

Après avoir examiné les candidatures présentées en vue de l'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF par le Conseil d'administration en 2000, la Directrice générale a fait une recommandation, que le Bureau a approuvée.

11. Questions diverses

Le Conseil pourra examiner au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question qu'il jugera appropriée.

12. Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

Lors de la séance de clôture, la Directrice générale et le Président feront des déclarations finales.

Annexe

**Projet de calendrier et d'organisation des travaux
de la première session ordinaire de 2000
du Conseil d'administration, 31 janvier-4 février***

Lundi 31 janvier	Matin	Point 1	Ouverture de la session : a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2000 b) Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
		Point 2	Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
		Point 3	Rapport de la Directrice générale (Part I) : rapport annuel au Conseil économique et social
	Après-midi	Point 4	Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP et du PAM
Mardi 1er février	Matin	Point 5	Cadre de financement pluriannuel
		Point 5 (<i>suite</i>)	Cadre de financement pluriannuel (<i>suite</i>)
	Après-midi	Point 6	Réunion consacrée au financement
Mercredi 2 février	Matin	Point 6 (<i>suite</i>)	Réunion consacrée au financement (<i>suite</i>)
		Après-midi	Point 7
			Point 8
Jeudi 3 février	Matin	Point 8 (<i>suite</i>)	Questions relatives aux programmes (<i>suite</i>)
		Après-midi	Point 8 (<i>suite</i>)
			Point 9
Vendredi 4 février	Matin	Point 10	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000
		Point 11	Questions diverses
		Point 12	Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration
	Après-midi		

* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus tôt que prévu, le Conseil d'administration passera au point suivant et réaménagera le calendrier de ses travaux en conséquence.